CONDITIONS GÉNÉRALES

Reprise et économies (programme de renvoi pour les revendeurs) (« Promotion »)

En participant à la Promotion, les Participants acceptent être liés par les présentes conditions générales. Toute information ou instruction publiée par la Société organisatrice concernant la Promotion sur http://www.hp.com/eur/tradein fait partie intégrante des présentes conditions générales (« Conditions générales »).

A. Société organisatrice

1. HP Belgium BV, Hermeslaan 1, Building B, 1831 Diegem, RPR/RPM Brussels 0597.618.285, Belgium (« Société organisatrice » ou « HP »).

B. Description de la Promotion

1. Dans le cadre de cette promotion, HP International Sarl paie un « Montant de Reprise » adéquat pour les produits de seconde main qui sont retournés à HP (« Produit(s) de Reprise ») en échange de l'achat d'un nouveau Produit HP, tel que détaillé à l'Annexe 1 (le « Produit Éligible HP ») auprès de HP ou d'un revendeur ou un détaillant agréé HP en Belgique, Luxembourg pendant la période promotionnelle. Les revendeurs doivent participer au nom de leurs clients utilisateurs finaux.

2. La Promotion est valable, en ce qui concerne les Produits éligibles HP énumérés dans l'Annexe 1 pendant le délai de validité du produit, défini à l'Annexe 1 et achetés pendant la Période de la Promotion du 01-04-17 au 30-04-24, sous réserve du respect des Conditions générales mentionnées dans la présente.

3. Une (1) seule demande peut être effectuée pour chaque Produit éligible HP acheté.

4. Il s'agit uniquement d'une reprise d'un produit pour tout achat d'un produit comparable. Le participant doit acheter un produit HP éligible et doit donner en reprise un produit HP ou non HP pour participer. Le produit donné en reprise doit faire partie de la même catégorie que le produit acheté.

C. Éligibilité

1. Seuls les revendeurs HP agissant au nom d'un client utilisateur final sont autorisés à participer à cette promotion (le « Participant » ou « Revendeur »).
   La personne ou la société bénéficiaire du Cashback est ci-après dénommée « Cliente » ou « Bénéficiaire de la Remise ».
   Le Cashback est transféré au Bénéficiaire de la Remise comme spécifié dans la section « Demande ».

2. Pour être éligible à une participation à la Promotion, le Participant doit répondre aux exigences d'éligibilité suivantes (« Exigences d'éligibilité »)

   a. Avoir 18 ans ou plus ;
   b. Être revendeur HP agissant au nom d'un client utilisateur final ;
   c. Qui ont vendu le produit en Belgique, Luxembourg métropolitaine ;
   d. Qui ont vendu un Produit éligible HP tel que décrit ci-dessous durant la Période de la Promotion ;
   e. Qui ont retourné le(s) produit(s) de reprise(s) dans les limites de la Belgique, Luxembourg métropolitaine (c'est-à-dire les demandes pour des produits situés dans les départements outremer ne pourront être traitées);
   f. Qui disposent de toutes les informations nécessaires pour envoyer leur demande dans la section Enregistrement

des demandes ;

g. Qui ont accès à Internet pour pouvoir envoyer leur demande ;
h. Qui répondent à toute Exigence de promotion spécifique supplémentaire, définie dans les présentes Conditions générales, pour être éligibles au remboursement dans le cadre de cette Promotion.

3. La présente Promotion n'est pas ouverte aux employés de HP, à leurs agents, grossistes, revendeurs, aux personnels de vente au détail, aux détaillants ou toute personne en lien avec la présente Promotion.

4. Cette Promotion ne peut être combinée à aucune autre offre promotionnelle ni aucun autre tarif spécial promotionnel proposé pour le Produit éligible HP.

D. Demande

1. La montant de reprise correspondante par Produit éligible HP doit être telle que définie à l'Annexe 1 au moment de l'achat du Produit Éligible HP.

2. Les produits suivants ne seront pas considérés comme des Produits Éligibles HP :

   a. Les produits de démonstration, de recommercialisation ou les produits usagés ne constituent pas des Produits Éligibles HP pour cette Promotion.
   b. Les produits acquis par le biais d'un prêt, d'une vente à tempérament ou d'un accord de crédit obtenu par l'intermédiaire du Revendeur ou du Détaillant agréé sont exclus de cette Promotion.
   c. Tout Produit Éligible HP acquis pour être revendu ou loué à un tiers.

3. Les demandes être soumises par des revendeurs HP agréés au nom de leur client utilisateur final uniquement et ne doivent pas être soumises par le client utilisateur final. Le Revendeur doit soit :

   a. transmettre la totalité du montant de reprise en espèces au client utilisateur final au moment de l'achat du Produit Éligible HP. Il doit être clairement indiqué sur la facture que le crédit a été cédé d'avance au client dans le cadre du prix d'achat ; ou
   b. fournir les coordonnées de contact et des bancaires de l'utilisateur final lors de l'enregistrement de la demande, afin que le montant de reprise en espèces puisse être transférée directement sur le compte bancaire de l'utilisateur final.

4. L'inscription à la promotion doit s'effectuer en ligne et dans les 30 jours calendaires suivant l'achat d'un Produit Éligible HP (« Période de Soumission »). La date de la facture sera considérée comme la date d'achat. Pour éviter toute ambiguïté, la date de l'achat compte comme le jour 1. Les envois tardifs ne seront pas admissibles pour cette Promotion.

5. Si un Produit HP est retourné (ce qui signifie une révocation du contrat de vente), aucune demande de remboursement ne pourra être établie. Si la valeur de Remboursement a déjà été versée, elle devra être entièrement retournée à la Société organisatrice.

E. Enregistrement des demandes

1. Les Participants doivent remplir et envoyer les informations obligatoires sur le formulaire de demande en ligne pendant la Période de Soumission, à savoir :

   a. Numéro du produit et Numéro de série du Produit Éligible HP ;

b. Preuve d'achat électronique sous la forme d'une facture du vendeur, à joindre à l'e-mail ou à numériser (« Preuve d'achat ») ;
c. Données personnelles et coordonnées bancaires. Le revendeur doit informer le client final que les données personnelles nécessaires à la promotion seront transmises à HP et à ses représentants légaux pour le traitement de la demande.

2. La Preuve d'achat doit clairement indiquer le modèle et le numéro de série du Produit Éligible HP, le nom et l'adresse de l'acheteur, le nom et l'adresse du vendeur ainsi que la date de facture et le prix d'achat. Les bons de commande ou les bons de livraison ne seront pas acceptés. HP se réserve le droit de demander au Participant, une preuve supplémentaire d'achat et/ou de possession (par ex. Photo de l'étiquette du numéro de série, codes-barres...).

3. Une fois le formulaire de demande et les documents d'accompagnement reçus, HP enverra une confirmation de réception, une étiqeutte d'expédition et des instructions sur les étapes suivantes du processus par e-mail de la part de promotions@gps1.hp.com. L'e-mail confirmera si la demande est acceptée ou non. HP s'efforcera de le faire dans les sept jours calendaires. Il incombe aux participants de contacter l'équipe en charge de la promotion s'ils ne reçoivent pas de confirmation par e-mail dans cet intervalle.

4. Pour afficher le statut de la demande, veuillez utiliser l'adresse URL disponible avec l'e-mail de validation de la demande. Pour toute question concernant la Promotion ou le statut de votre demande, veuillez contacter par e-mail : promotions@gps1.hp.com

5. Les participants qui ont fourni un formulaire de demande incomplet en seront informés par e-mail, et ils pourront fournir les éléments requis dans les sept jours calendaires. Si le Participant ne parvient toujours pas à se conformer aux Conditions générales, la demande sera rejetée. HP ne sera pas responsable pour tout retard de réponse en dehors du temps imparti de sept jours.

6. La Société organisatrice est autorisée, le cas échéant, à mettre en œuvre toutes les actions raisonnables afin de se protéger contre les Demandes frauduleuses ou invalides, sans s'y limiter, et à générer ou exiger une vérification supplémentaire concernant la preuve d'achat/de possession (par ex. Photo de l'étiquette du numéro de série, codes-barres, ainsi que l'identité, l'âge, et d'autres détails pertinents sur un Participant). Ce processus peut impliquer le partage d'informations de la Société organisatrice avec des tiers.

7. La Société organisatrice se réserve le droit de disqualifier les Demandes incomplètes, falsifiées de manière frauduleuse ou non éligibles, qui ne sont pas conformes aux présentes Conditions générales.

8. Si le Participant ne parvient pas à se conformer aux présentes Conditions générales, la demande sera rejetée.

F. Produits de Reprise et Logistique

1. Le(s) produit(s) de repris doit être du même type de catégorie que le(s) Produit Éligible(s) HP acheté.

2. Les montants de reprise tels qu'indiqués par HP s'appliquent seulement pour les produits donnés en reprise qui sont en état de marche. Les produits donnés en reprise doivent être retournés dans leur intégralité, en bon état de marche et avec tous les accessoires (par ex les cartouches d'encre ou de toner) qui en font partie. Les imprimantes retournées doivent être capables d'imprimer une page test.

3. Il est obligatoire de tester le produit retourné avant son expédition. Ce test ne peut être effectué que par des personnes autorisées de l'entreprise ou du participant. Une preuve de test correspondante doit indiquer le numéro de série de l'appareil (par exemple, une page de test de l'imprimante à partir des paramètres de l'imprimante). La preuve doit être conservée par le participant pendant 6 mois et mise à la disposition de HP ou des autorités si nécessaire. En acceptant les conditions de participation et la participation associée au programme, le client confirme avoir effectué le test ou que le

produit est entièrement fonctionnel. Des instructions supplémentaires figurent sur l'étiquette d'expédition.

4. Le participant garantit que tous les produits donnés en reprise sont détenus et utilisés par le client utilisateur final depuis au moins six (6) mois. Le revendeur doit fournir la documentation relative au transfert de propriété du ou des produits commercialisés (du client utilisateur final au revendeur).

5. Tous les produits de repris doivent être situés et retourné en Belgique, Luxembourg.

6. Le participant est responsable de la livraison du ou des produits donnés en reprise à HP.

7. La livraison du ou des produits de reprise doit être effectuée dans les trente (30) jours suivant la réception de l'étiquette de retour (« Période de Retour »).

8. Le participant est responsable de la désinstallation du (des) produit(s) donné(s) en reprise et doit préparer correctement le (les) produit(s) pour l'expédition.

9. Pour éviter les dommages et/ou les retards pendant le transport, les instructions suivantes doivent être respectées :

    a. Le(s) produit(s) de repris doit (doivent) être emballé(s) dans des boîtes en carton robustes et adaptées au transport. Le(s) produit(s) de repris à collecter dépassant le poids de 75 kg doivent être emballés sur des palettes.
    b. Le cas échéant, toutes les cartouches d'encre et de toner doivent être retirées des imprimantes avant l'expédition. Elles peuvent figurer dans le même emballage que le produit destiné à l'expedition mais doivent être enveloppés et placés dans en sac séparément.
    c. Le numéro de référence de la reprise et l'étiquette d'expédition fournie doivent être solidement fixés à l'extérieur de la boîte et doivent rester facilement accessibles à tout moment.
    d. Toute instruction supplémentaire concernant le ramassage doit être communiquée à HP lors de la saisie sur le formulaire de demande.

10. HP n'est pas responsable du paiement de l'emballage approprié du (des) produit(s) repris.

11. Les frais de transport et, si nécessaire, de recyclage, ainsi que tous les autres coûts associés comme les taxes, les droits et frais de douane seront à la charge de HP (utilisation de l'étiquette d'expédition HP nécessaire).

12. HP se réserve le droit de facturer au Participant tous les frais de transport encourus en rapport avec la livraison de tout produit non conforme dans le cadre de cette Promotion ou pour le non-respect des Conditions générales par le Participant.

13. Tous les produits de repris définis dans l'enregistrement sur le web doivent être remis à HP pour être admissibles. La propriété et le risque de perte du produit donné en reprise est transférée à HP au moment de la remise du produit au transporteur. La remise du produit donné en reprise au transporteur, désigné par HP, est définitive et valide pour transférer le titre d'un tel produit à la société de traitement de HP, qui demeure libre et dégagée de tout droit de rétention et de toute charge.

14. Aucun produit de repris (y compris les accessoires) ne peut être retourné au participant. Tous les produits acceptés en échange restent la propriété de HP.

15. Le produit de reprise doit correspondre aux informations fournies lors de l'enregistrement. Tous les produits faisant l'objet d'un Trade In sont soumis à une inspection et à une acceptation par HP dès leur réception. Si les produits de repris ne sont pas livrés à HP au cours de la période de retour ou ne sont pas livrés complets et dans l'état indiqué, HP se réserve le droit de recalculer la montant de reprise ou de retourner ou recycler tout produit non conforme aux frais du participant.

16. Si un produit doit être soumis à un processus de recyclage, HP garantit une élimination respectueuse de l'environnement des produits données en reprise. Le produit donné en reprise est éliminé dans l'UE et peut ne pas rester à l'intérieur des frontières nationales où le participanta pris part a pris part à la promotion.

17. Ce programme n'est pas destiné aux produits de repris qui sont ou ont été contaminés ou soupçonnés d'être contaminés par des produits chimiques, des agents biologiques ou d'autres substances qui ne font pas partie intégrante du nouvel équipement d'origine ou qui sont associés de toute autre manière à des environnements de bureau ou domestiques normaux. Les produits susceptibles d'être contaminés doivent être décontaminés avant leur livraison à HP.

18. HP n'est pas responsable des données qui peuvent encore figurer sur le(s) produit(s) de repris. Le participant est responsable de la suppression de toutes les données, y compris, mais sans s'y limiter, toute information permettant d'identifier une personne ou des informations médicales protégées, de tous les produits repris avant leur expédition. En envoyant un produit à HP, le participant accepte de libérer HP de toute réclamation concernant les données stockées dans ce produit, ou dans tout support ou dispositif de stockage de données inclus avec ce produit envoyé à HP, et concernant la sécurité, l'intégrité, la confidentialité, la divulgation ou l'utilisation de ces données. HP ne sera pas responsable de la sécurisation, de la protection, du maintien du secret ou de la gestion de toute forme de données ou d'informations stockées sur ou contenues dans tout produit que le participant envoie à HP ou à un fournisseur de services HP (y compris tout disque dur d'ordinateur, ROM, CD-ROM, disque ou autre support de stockage de quelque forme que ce soit).

19. Le participant garantit également (i) qu'il détient le titre légal de propriété pour le(s) produit(s) donné(s) en reprise, libre de tout droit de rétention ou de sûreté réelle, que sa propriété n'est pas soumise aux droits de tiers ; et (ii) qu'il a le droit légal de transférer le ou les produits de repris à HP libre de toute restriction ou charge, y compris les logiciels tiers qui ne peuvent être transférés ou pour lesquels des redevances sont dues. Le participant s'engage à indemniser HP de toute réclamation ou perte subie par HP en raison d'une violation de la présente garantie.

G. Facturation et Paiement

1. Ce programme nécessite l'acceptation d'une facture d'autofacturation par le participant. Pour garantir une facturation cohérente et valide, HP crée une proposition de facture d'autofacturation au nom du participant et l'envoie à ce dernier pour acceptation. Une fois que la facture proposée est acceptée par le participant, HP effectue le paiement correspondant et émet une facture finale correspondante. L'absence d'envoi d'une acceptation valide de la facture d'autofacturation proposée entraînera le rejet de la demande du participant et invalidera la participation du participant au programme.

2. HP s'efforce de traiter les demandes de paiement valides sous 45 jours calendaires à compter de la date de la réception de la demande complète du participant et du produit de reprise à l'installation d'essai , de la validation suivante et du contrôle de la facture ou bien le plus tôt possible par la suite. HP n'assumera aucune responsabilité lorsque les demandes sont traitées en dehors de ce délai.

3. Le montant de reprise sera versé par virement bancaire en faveur de la personne ou du nom de la société désigné(e) comme étant l'acheteur (ou le vendeur) sur la Preuve d'achat, sur le compte bancaire indiqué lors de l'enregistrement de la demande, et peut être effectué uniquement avec un compte bancaire valide dans l'Espace Économique Européen ou en Suisse. Aucun chèque bancaire ne sera émis en aucun cas.

4. Les Participants seront seuls responsables des éventuelles taxes et de toutes les taxes applicables, imposées par la législation fiscale locale et de tous les autres coûts et dépenses correspondants, qui ne sont pas mentionnés dans les Conditions générales.

5. Le paiement sera effectué uniquement après la validation de HP attestant que le Participant a parfaitement répondu aux présentes Conditions générales et aux instructions correspondantes.

6. Établissement payeur :

HP International Sarl
150 Route du Nant d'Avril
1217 Meyrin 2
Geneva
Switzerland

H. Données personnelles

1. Les Participants soumettent uniquement les données personnelles qui sont nécessaires au programme. En soumettant leurs données personnelles, les Participants donnent leur consentement au traitement des données dans le cadre de la Promotion. Le revendeur doit informer le client final que les données personnelles nécessaires à la promotion seront transmises à HP et à ses représentants légaux pour le traitement de la demande.

2. HP et ses représentants traiteront les données personnelles conformément au droit applicable et exclusivement dans le cadre de la Promotion. Les données seront supprimées à l'expiration des obligations légales relatives à la conservation.

3. Uniquement avec votre consentement explicite, HP peut vous contacter par e-mail pour vous informer sur des produits, des services et/ou une assistance. Ces informations peuvent avoir trait aux nouveaux produits ou aux offres spéciales. Il peut même s'agir d'une invitation à participer à une étude de marché.

4. HP reconnaît que la vie privée est un droit humain fondamental et reconnaît également l'importance de la protection des données, de la sécurité et de la vie privée de nos clients et partenaires dans le monde entier.

5. Pour en savoir plus sur les pratiques et les politiques de confidentialité de HP, veuillez consulter notre Avis sur les droits en matière de données et notre Déclaration de confidentialité sur le site https://www8.hp.com/us/en/privacy/ww-privacy.html. Si vous souhaitez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'opposition ou de suppression, veuillez utiliser le « Formulaire de commentaires sur la Confidentialité » disponible à l'adresse https://www8.hp.com/be/fr/privacy/privacy-central.html.

I. Généralités

1. Le montant de reprise ne sera pas accordé à un Participant qui : a) n'a pas vendu un Produit Éligible HP dans la Période de Promotion ; et/ou b) n'a pas renseigné correctement le formulaire de demande ; et/ou c) n'a pas fourni de Preuve d'achat ; et/ou d) n'a pas envoyé sa demande durant la Période de Soumission ; et/ou e) n'a pas retourné le produit de repris au cours de la période de retour ; e/ou f) n'est pas parvenu de quelque manière que ce soit à se conformer aux présentes Conditions générales, telles que déterminées à la seule discrétion de HP.

2. HP se réserve le droit d'examiner toutes les demandes de la reprise afin de s'assurer que les Conditions générales de la Promotion ont été respectées et de demander des informations supplémentaires concernant les demandes et les documents associés.

3. En cas de demandes fausses, erronées ou de paiements excessifs envoyés par le participant ou effectués par HP, alors soumis à l'envoi par HP d'un préavis écrit de moins de 28 jours, le participant devra repayer ou rembourser ces paiement faux, erronés ou ces paiements excessifs, et le participant devra dégager HP de toute responsabilité et d'indemniser HP contre toute responsabilité, demande et obligations fiscales éventuelles dans ces circonstances.

4. Toute la documentation envoyée dans le cadre de cette Promotion devient la propriété de HP et ne sera pas retournée. L'envoi d'une documentation fausse, incorrecte, trompeuse ou frauduleuse peut se traduire par la disqualification de cette Promotion et des futures promotions HP et peuvent entraîner des poursuites à l'encontre de son auteur.

5. Le Participant accepte de dégager HP de toute responsabilité, de réclamations, de dommages-intérêts et d'obligations

fiscales qui pourraient apparaître dans ces circonstances.

6. Dans la mesure autorisée par la loi applicable, la Société organisatrice ne sera pas responsable de ce qui suit : (a) l'impossibilité de recevoir les demandes envoyées en raison de défaillances de transmission ou d'autres conditions hors de son contrôle raisonnable ; (b) des demandes ou des transmissions tardives, perdues, mal acheminées ou endommagées ; (c) des dysfonctionnements ou des pannes liées à des ordinateurs ou des communications ; (d) des interruptions, des pertes ou des dommages dus à des événements hors du contrôle de la Société organisatrice ; (e) les défaillances techniques, matérielles, logicielles, les pannes de serveur, de site Web, ou toute autre défaillance ou dommage de tout nature dans la mesure où ils empêchent le Participant ou le gênent pour participer à la Promotion ; (f) toute erreur d'impression ou de typographie dans tous les supports associés à la Promotion ; ou (g) toute perte, tout dommage ou toute blessure de quelque nature que ce soit causé(e) aux Participants en vertu de la présente Promotion. Toutefois, aucun élément des présentes Conditions générales ne doit entrainer une exclusion ou une restriction de la responsabilité de HP en cas de décès ou de blessure des Participants, dont il a été prouvé qu'ils étaient imputables à la négligence de HP.

7. La Société organisatrice ne sera pas responsable de toute interruption de la Promotion, que ce soit en raison d'un cas de force majeure ou d'autres facteurs hors du contrôle de la Société organisatrice.

8. HP se réserve le droit de modifier les Conditions générales à tout moment et sans préavis.

9. HP peut annuler la présente Promotion ou la retirer à tout moment sans préavis.

10. Les décisions de HP concernant tous les aspects de la présente Promotion seront définitives et exécutoires.

11. La présente Promotion est soumise aux lois du pays de la Société organisatrice. En cas de litige, les tribunaux du site de la Société organisatrice seront compétents.

ANNEXE 1 : PRODUITS ÉLIGIBLES HP.

Veuillez consulter la page http://www.hp.com/eur/tradein pour obtenir une liste des Produits Éligibles HP.